

**Demande de permis de construire n° PC 075 118 20 V0049 concernant le projet « Aréna »,  
10 avenue de la Porte de la Chapelle (18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris)**

Consultation des collectivités territoriales intéressées par le projet  
(Code de l'environnement)

Le 30 octobre 2020, l'étude d'impact actualisée, ses annexes et son résumé non technique ont été transmis pour avis, à la Ville de Paris (commune d'implantation du projet), la région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis, l'établissement public territorial Plaine Commune, la commune d'Aubervilliers, la commune de Saint-Denis et Ile-de-France Mobilités (collectivités territoriales et leurs groupements susceptibles d'être intéressées par le projet en raison de leur proximité avec le site du projet) :

La Ville de Paris a émis un avis sur le dossier par délibération n°2021 DU 32-1 en date des 9,10 et 11 mars 2021. Le document correspondant est reproduit ci-après.

L'établissement public territorial Plaine Commune a émis un avis sur le dossier le 23 décembre 2020. Le document correspondant est reproduit ci-après.

La région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis, la commune d'Aubervilliers, la commune de Saint-Denis et Ile-de-France Mobilités n'ont pas émis d'avis.

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 mars 2021

PREFECTURE DE LA REGION  
D'ILE-DE-FRANCE  
PREFECTURE DE PARIS

**19 MARS 2021**

Service des collectivités locales  
et du contentieux

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 DU 32-1** Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact actualisée du projet de la ZAC Gare des Mines-Fillettes dans le cadre de l'instruction du permis de construire de l'Aréna.

**M. Jacques BAUDRIER, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L. 122 1-1 ;

Vu la délibération 2019 DU 47 par laquelle le Conseil de Paris lors des séances des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 2019 a émis un avis sur le projet de la ZAC Gare des Mines-Fillettes et son étude d'impact associée ;

Vu le dossier annexé à la présente délibération comprenant l'étude d'impact actualisée et ses annexes ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

Vu le projet de délibération 2021 DU 32-1 en date du 23 février 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'émettre un avis favorable sur l'étude d'impact environnemental du projet Gare des Mines-Fillettes actualisée à l'occasion de la demande de permis de construire de l'Aréna ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER au nom de la 5<sup>e</sup> commission,

## Délibère

Le Conseil de Paris émet un avis favorable sur l'étude d'impact environnemental du projet de la ZAC Gare des Mines-Fillettes actualisée à l'occasion de la demande de permis de construire de l'Aréna, ainsi que ses annexes.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in black ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**

Saint-Denis, le 23 DEC. 2020

Département du développement urbain et social  
Secteur aménagement centre  
N/Réf : ST/n° 2020/12/17  
Suivi : Suzanne THIBAUT

Madame la Maire de Paris  
Direction de l'urbanisme, service de l'aménagement  
6, promenade Claude Levi-Strauss  
Boite Courrier 4.43 JC, CS 51388  
75018 Paris Cedex 13

Objet : Avis Etude d'Impact actualisée de la ZAC Gare des Mines –Fillettes (Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement)

Madame la Maire,

La Ville de Paris a sollicité par courrier, daté du 30 Octobre 2020, l'avis de Plaine Commune et de Saint-Denis sur l'actualisation de l'étude d'impact relative à la ZAC Gare des Mines - Fillettes (Paris XVIII<sup>ème</sup>) conformément à l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement. Cette actualisation est principalement motivée par l'avancement du projet d'Arena 2, qui constituera un véritable levier de développement pour la porte de la Chapelle de part et d'autre de nos limites communales.

En conséquence, par la présente, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'avis de Plaine Commune et Saint-Denis sur l'actualisation de l'étude d'impact relative à cette opération d'aménagement.

#### **Ambitions environnementales relatives à l'Arena et à la géothermie**

Le projet d'Arena, ses ambitions fortes en termes de développement durable ainsi que la mise en œuvre d'un réseau de géothermie au sein de la ZAC Gare des Mines sont des points très positifs de l'actualisation de l'étude d'impact.

#### **Trame verte**

Le travail sur la trame verte a été approfondi notamment sur la "forêt linéaire" le long du périphérique, dans une orientation Est-Ouest.

Dans l'avis remis par Plaine Commune sur l'étude d'impact initiale, il avait été demandé que la trame verte soit également travaillée dans une orientation Nord-Sud. Il s'agit notamment de pouvoir raccrocher les trames vertes des deux territoires ("Chemin des parcs" de Paris et la Trame verte et bleue de Plaine Commune). Du côté de notre Etablissement Public Territorial, plusieurs projets viendront conforter la trame verte en direction de la ZAC parisienne, notamment le chantier actuel d'Icade pour la création d'un parc d'1,5 ha le long de la rue des Fillettes, au sein des EMGP.

Ainsi, afin de porter des ambitions environnementales à la fois fortes et partagées, il me paraît nécessaire que cette trame verte puisse être confortée dans sa dimension intercommunale Nord-Sud.

#### **Circulations et déplacements**

Au-delà de la présente actualisation d'étude d'impact, il me semble opportun que les études de déplacements et de circulation sur le secteur de la Gare des Mines se poursuivent au regard de deux échéances principales :



- A l'horizon JOP2024 : pour intégrer le fait que les lignes 16 et 17 du Grand Paris Express ne seront pas livrées pour les JOP2024,
- A plus long terme : les modifications de la Porte de la Chapelle, qui sont aujourd'hui à l'étude, pourraient impacter fortement la circulation aux abords de la Gare des Mines ainsi que sur le territoire de Plaine Commune.

### **Les attentes de Plaine Commune relatives à la ZAC Gare des Mines**

Je saisis l'occasion de ce courrier pour souligner les différentes attentes de Plaine Commune concernant les prochaines étapes du projet, notamment dans le cadre de l'approfondissement en cours des études de maîtrise d'œuvre urbaine et environnementale :

- Assurer la cohérence des constructions neuves entre Paris, Aubervilliers et Saint –Denis, notamment en termes de programmations, de morphologie urbaine, de temporalités et de coordinations de chantier,
- Développer de manière plus importante les liens Nord-Sud entre la ZAC parisienne et le territoire de Plaine Commune, notamment sur les points suivants :
  - o La nécessité de mettre en place un franchissement du boulevard périphérique
    - S'il est indiqué que des études sont en cours sur ce franchissement, je souligne le fait que le programme des équipements publics de la ZAC ne prévoit pas, à ce stade, son financement.
    - L'enjeu de ce franchissement est majeur pour le territoire de Plaine Commune au regard des nombreux projets en développement de part et d'autre du boulevard périphérique, au-delà de la seule opération de la Gare des Mines (ex : faire le lien entre les deux Campus Condorcet ...)
  - o La requalification des portes d'Aubervilliers et de la Chapelle
    - Afin de garantir la réussite du futur quartier Gare des Mines, il sera de poursuivre le travail sur les accroches à ces deux portes, bien qu'elles soient situées en dehors du périmètre de la présente ZAC.
    - Il nous faudra développer des projets cohérents de part et d'autre de ces portes. L'évolution de ces deux futures " Places du Grand Paris" sera primordiale pour effacer les barrières intercommunales, faire évoluer les mobilités à la fois entre nos territoires et au sein de leurs quartiers limitrophes, et conforter notre trame verte intercommunale.
  - o La constitution d'une trame d'espaces publics cohérente au sein du secteur intercommunal « Gare des Mines »
    - Notamment, le prolongement de l'impasse Marteau permettra de créer un des principaux axes du futur quartier. Il nous faut poursuivre le travail partenarial engagé quant à sa programmation, son dimensionnement, et son calendrier de réalisation.
- Intégrer à l'ensemble de nos réflexions urbaines les enjeux de pollution de l'air et de bruit. Notamment, la protection des futurs usagers côté Plaine Commune sera en partie liée aux formes urbaines qui seront développées côté parisien. Un travail partenarial a d'ailleurs déjà été engagé sur ce point.

L'approbation prochaine de différentes conventions-cadre entre la Ville de Paris et Plaine Commune permettront de définir les espaces de pilotage politiques et techniques relatifs au développement de ce secteur intercommunal à rayonnement métropolitain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Président de Plaine Commune,  
Maire de Saint-Denis



Mathieu Hanotin